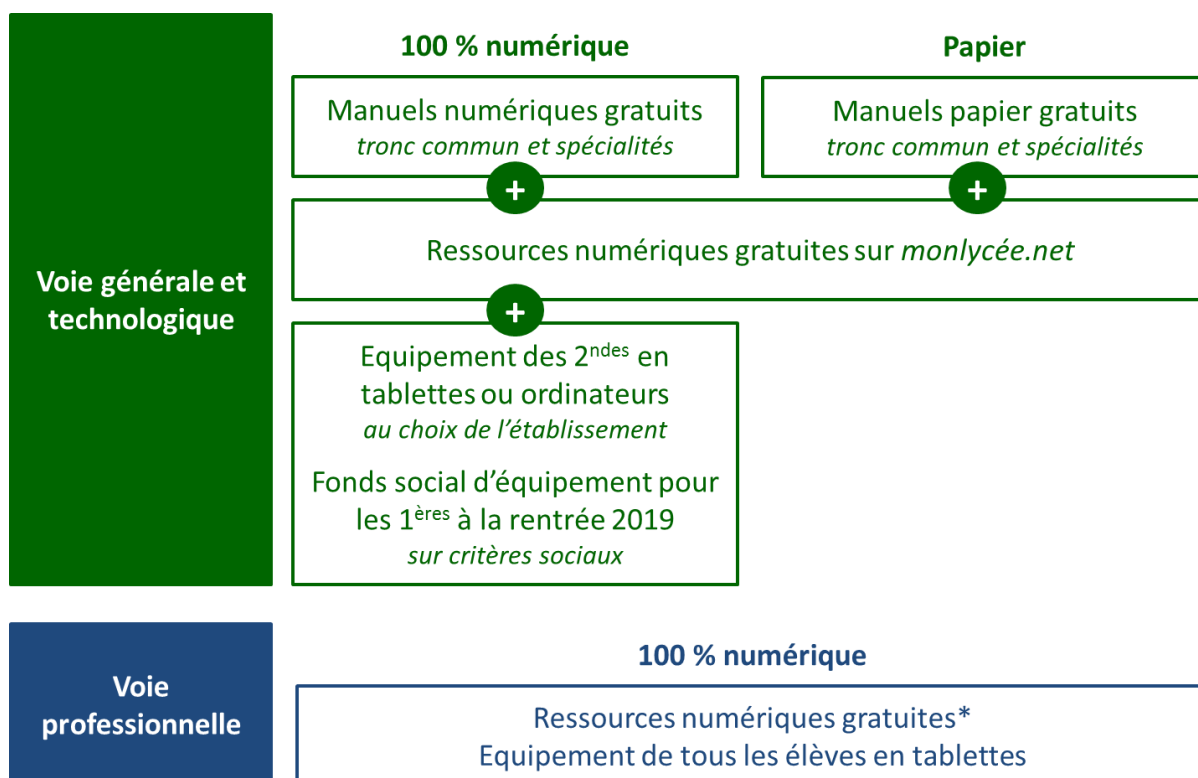


**ETABLISSEMENTS PUBLICS**

Un certain nombre de points seront précisés, affinés ou ajustés une fois les marchés passés.

**Contact : 01 53 85 78 97**

**Réponse : [polelycees@iledefrance.fr](mailto:polelycees@iledefrance.fr)**



*\*En Bac professionnel, possibilité de compléter avec des manuels numériques*

**Modalités et calendrier du choix**

- Le choix doit-il être global pour tout le lycée ?

*Oui, le choix est global pour tout le lycée et l'engage jusqu'à la fin de la réforme en 2021. Les lycées polyvalents peuvent faire cohabiter le numérique pour la voie professionnelle et le papier pour la voie générale et technologique.*

- Quand est-ce que ce choix devra être définitif ? Et si l'établissement ne choisit pas ?

*Votre choix doit être arrêté définitivement et communiqué à la Région au plus tard le lundi 22 avril. Par défaut, votre établissement restera au papier.*

- Quels éléments doit comporter la réponse formelle ?

*La réponse formelle doit être adressée à l'adresse [polelycees@iledefrance.fr](mailto:polelycees@iledefrance.fr).*

*Elle doit comporter l'UAI de votre établissement, son patronyme, la nature de votre choix (numérique ou papier ou renoncement à l'accompagnement offert), ainsi que votre préférence en matière d'équipement pour les établissements généraux et technologiques choisissant le numérique (ordinateurs ou tablettes).*

- Est-il possible de choisir un mixte de manuels numériques pour certaines disciplines et de manuels papiers pour d'autres disciplines ?

*Le choix du lycée doit se porter sur l'une ou l'autre option, le mixte n'est pas possible.*

*Néanmoins, les anciens manuels papier peuvent être conservés, notamment pour les enseignements optionnels, et quelques jeux de manuels papier pourront être mis à disposition dans les CDI.*

*Les établissements disposeront par ailleurs de ressources numériques gratuites sur monlycée.net.*

## **Manuels et ressources pédagogiques**

- Que faire des manuels correspondants aux anciens programmes ?

*Les manuels d'option peuvent être conservés dans la mesure où ils sont encore utiles. La Région proposera de collecter ceux qui ne le sont plus. Ils seront donnés à des lycées francophones dans le cadre de notre coopération internationale.*

- Est-ce que les professeurs pourront choisir les manuels comme cela se fait dans le système actuel ? Qui se chargera de l'achat ?

*Oui, les professeurs pourront choisir les manuels, papier comme numérique, dans un large catalogue. Une plateforme, déployée durant l'été, permettra aux établissements de passer leur commande de manuels et/ou d'équipements (tablettes ou ordinateurs).*

*Les achats seront effectués par la Région dans le cadre des marchés qu'elle vient de lancer.*

- Quand est-ce que les manuels seront prêts ?

*Pour la voie générale et technologique : les éditeurs ont annoncé que les spécimens des manuels papier et numériques seraient mis à disposition des enseignants « par vagues » entre début mai et fin juin, et les manuels définitifs à disposition des élèves dans les premières semaines de la rentrée.*

Pour la voie professionnelle : les éditeurs ont annoncé que les spécimens des manuels papier et numériques seraient mis à disposition des enseignants « par vagues » entre fin juin et fin août, et les manuels définitifs à disposition des élèves au mois de novembre.

- En quoi consistent les ressources numériques mise à disposition gratuitement ?

Les applications développées par la Région, telles que Qioz ou Oriane seront mises à disposition sur monlycée.net. L'ENT sera également enrichi de contenus achetés via le marché Epsilon lancé par la Région en partenariat avec quatre autres régions (outils d'apprentissage des langues, de l'économie, cartes animées...).

**<> Si l'établissement choisit de rester au papier**

- Est-ce que tous les manuels seront fournis ?

La Région prendra en charge les manuels de tronc commun et de spécialité sélectionnés par les professeurs, soit 9 manuels par élève en classe 2<sup>nde</sup> et 8 en classe de 1<sup>ère</sup>. L'établissement aura par ailleurs accès à des ressources numériques pédagogiques gratuites sur monlycée.net.

**<> Si l'établissement choisit de passer au numérique**

- Est-ce que tous les manuels seront disponibles sous ce format ?

Les éditeurs ont annoncé la mise à disposition de leurs manuels dans les deux formats. Ce sera donc le cas.

- Les manuels existeront ils en version « mobile » comme le fait la presse en ligne qui ne se présente pas sous la même forme sur un écran de PC ou de téléphone ou de tablette ?

Cela dépendra de l'éditeur du manuel numérique.

- Est-ce que tous les manuels seront fournis au format numérique ?

Pour la voie générale et technologique, la Région prendra en charge les manuels de tronc commun et de spécialité sélectionnés par les professeurs, soit 9 manuels par élève en classe 2<sup>nde</sup> et 8 en classe de 1<sup>ère</sup>.

En Bac professionnel, les ressources disponibles gratuitement sur monlycée.net pourront être complétées, le cas échéant, par des manuels numériques (jusqu'à 3 matières par année).

Tous les établissements auront accès à des ressources numériques pédagogiques sur monlycée.net.

- Est-il indispensable d'avoir une connexion internet pour consulter les manuels numériques ?

*Les manuels seront chargés sur l'ordinateur ou la tablette et disponibles hors ligne sans qu'il soit nécessaire d'avoir un accès à internet.*

## **Equipements des élèves et des lycées**

- Est-il prévu de doter les élèves de tablettes ou d'ordinateurs ?

*Pour la voie générale et technologique dans le public, la Région fournira un ordinateur portable ou une tablette – au choix de l'établissement, aux élèves de 2<sup>nd</sup>e pour la durée de leur scolarité.*

*A la rentrée 2019, un fonds social d'aide à l'équipement pour les élèves de 1<sup>ère</sup> qui n'ont pas d'ordinateur personnel est prévu (sur critères sociaux).*

*Compte tenu des usages pédagogiques constatés dans les établissements, pour la voie professionnelle, la Région fournira une tablette à tous les élèves, prêtée pour la durée de la scolarité.*

- Est-ce que les équipements sont une propriété de la Région, des établissements ou des élèves ?

*Les tablettes et ordinateurs sont la propriété de la Région – comme les manuels. Ils seront confiés aux élèves pour la durée de leur scolarité. Une convention d'engagement sera signée entre la Région et les parents et, le cas échéant l'élève (majeur). Sauf décision contraire du proviseur, les élèves pourront disposer de leur équipement sur leur temps libre à la maison ou pendant les vacances scolaires, y compris les vacances d'été.*

*Les élèves qui recevront leur équipement en seconde ou 1<sup>ère</sup> année de CAP et le garderont jusqu'en terminale ou 2<sup>ème</sup> année de CAP, pourront le garder à l'issue de leur scolarité. La Région leur cédera à titre gracieux. Les autres élèves gardant leur équipement moins de 2 ans ou changeant d'établissement hors d'Ile-de-France devront le rendre.*

- Quelles sont les propriétés des tablettes et ordinateurs fournis ?

*Les tablettes et ordinateurs seront sérigraphiés du logo de la Région, numérotés et pourront être bloqués à distance en cas de perte ou de vol. Nous veillerons à proposer des équipements de bonne qualité. Les tablettes seront fournies avec une protection pour limiter la casse.*

*Le moteur de recherche Qwant sera installé par défaut, il permet de limiter l'accès à certains contenus (violents, pornographiques...).*

- Que se passera-t-il en cas de vol, de perte ou de détérioration de l'équipement ? Les établissements sont-ils responsables de la maintenance ?

*L'équipement sera couvert par la garantie « constructeur » pendant les deux années suivant la livraison. La maintenance sera prise en charge directement par l'élève. Ni la Région, ni les établissements ne seront chargés de la maintenance.*

*La Région ne remplacera pas les équipements volés, perdus ou détériorés. Un pool de tablettes ou d'ordinateurs sera néanmoins mis à disposition dans chaque lycée pour parer aux urgences et éviter qu'un élève se retrouve privé d'équipement sur une trop longue période.*

- Comment fonctionnera le fonds social d'équipement ? A qui s'adresse-t-il ?

*Le fonds social d'équipement s'adressera, sur critères sociaux, aux élèves de 1<sup>ère</sup> générale et technologique des lycées « 100 % numérique » qui n'auraient pas d'équipement personnel (tablette ou ordinateur).*

*Les lycées feront remonter leur besoin en fin d'été ou à la rentrée et se verront attribuer le nombre d'équipement ad hoc. Ces demandes pourront remonter indépendamment des commissions fonds sociaux des établissements. La Région travaillera en amont avec les rectorats pour fluidifier et simplifier au maximum ce processus.*

- Est-ce que les manuels et ressources numériques pourront être mis à disposition des élèves équipés de matériel spécifique du fait d'une situation de handicap par exemple ?

*Oui, les manuels et ressources numériques pourront être chargés sur le matériel spécifique des élèves si cela est nécessaire.*

- Est-ce que la Région prévoit l'équipement et/ou la formation des enseignants aux outils numériques ?

*Non, la Région ne prévoit pas l'équipement des enseignants. Nous travaillons avec les rectorats, dont c'est la compétence, pour qu'ils organisent des formations aux outils numériques.*

## **Equipements des lycées**

- Qu'entendez-vous par « accompagnement spécifique » des lycées ?

*Les lycées qui passeront au numérique seront équipés prioritairement de vidéoprojecteurs ou écrans dans la totalité des salles de cours et bénéficieront d'une couverture et d'un débit*

*WIFI adaptés. Ils seront également équipés de points de chargement pour les tablettes ou les ordinateurs.*

*Lors de l'appel individualisé des établissements, un point sera fait sur l'installation du wifi et le raccordement au THD.*

### **Espace numérique de travail *monlycée.net***

- Les manuels numériques seront-ils tous accessibles sur l'ENT ?

*Les manuels numériques seront disponibles pour les établissements qui passent au numérique.*

*Tous les établissements auront accès à des ressources numériques pédagogiques gratuites sur monlycée.net.*

- Que faire si l'ENT n'est pas disponible dans mon établissement ?

*N'hésitez pas à nous le signaler. La Région a pour objectif de mettre monlycée.net à disposition de 100 % des lycées d'ici la rentrée 2020.*